

Guide B.I.A.

Brevet d'Initiation Aéronautique



GUIDE à l'Organisation du BIA et vols d'Initiation ULM

- | | |
|----------------------------------|---------------|
| • Vous êtes élève | page 2 |
| • Vous êtes un aéroclub | pages 3 & 4 |
| • Infos Assurance & Partenariats | page 5 |
| • Annexes | pages 6,7 & 8 |
| • Encart FFPLUM | page 9 |

VOUS ÊTES ÉLÈVE

Formation au B.I.A. au sein d'un établissement scolaire



Si vous êtes intéressé par l'aéronautique, vous pouvez demander au Principal ou au Proviseur de votre Établissement à suivre une formation aéronautique préparant le B.I.A. (Brevet d'Initiation Aéronautique).

Cette préparation se fait sur votre temps libre. Les horaires des cours varient en fonction des établissements, mais en moyenne il est de 2 heures hebdomadaires.

L'enseignant responsable de cette formation est titulaire d'un diplôme spécifique ; c'est le C.A.E.A. (Certificat d'Aptitude à l'Enseignement Aéronautique). Actuellement, il y a environ 150 nouveaux enseignants par an qui sont formés pour 4000 élèves en formation. C'est malheureusement insuffisant pour satisfaire toutes les demandes et par conséquent tous les établissements ou Universités ne réalisent pas de formation au B.I.A. Néanmoins, vous avez 3 possibilités pour suivre cette formation :

1. Dans votre établissement scolaire si elle existe ;
2. Dans un établissement scolaire voisin
3. ou en « BIA volant ».

Pour connaître la liste des établissements qui forment au B.I.A., renseignez-vous auprès de votre Chef d'Établissement ou contactez, dans votre Rectorat, le délégué du C.I.R.A.S. (Comité d'Initiation et de Recherche Aéronautique Spatiale) : *voir liste en annexe*.

Vous pouvez également contacter la FFPLUM : ffplum@ffplum.org / 01 49 81 74 43

<https://eduscol.education.fr/sti/bia>

Lors de votre formation au B.I.A., vous aurez l'occasion de découvrir le vol en ULM.

Si vous souhaitez aller plus loin, la FFPLUM vous accompagnera durant votre formation au brevet de pilote.

VOUS ÊTES UNE STRUCTURE ULM (club ou OBL)

Organisation de la formation au B.I.A.

Le BIA s'étale sur une année scolaire de septembre/octobre à mai, l'examen BIA ayant lieu généralement la 3^e ou 4^e semaine de mai (un mercredi après-midi).

*Remarques : une carte d'identité est exigée le jour de l'examen.
Les résultats d'admission à l'examen du B.I.A. sont publiés sur le site de l'Académie concernée, généralement fin Juin. Les diplômes du B.I.A. sont envoyés directement à l'établissement dans lequel est scolarisé l'élève.*

Le BIA comporte une partie cours, avec donc un examen en mai, et un vol d'initiation en ULM.
Il faut signer une convention avec un établissement scolaire (ou plusieurs) pour pouvoir solliciter, pour les vols, le soutien de la FFPLUM.

Le programme des cours est le suivant :

- Météorologie et aérologie.
- Aérodynamique, aérostatique et principes du vol.
- Étude des aéronefs et des engins spatiaux.
- Navigation, réglementation, sécurité des vols.
- Histoire et culture de l'aéronautique et du spatial.
- Anglais aéronautique (facultatif)

Les cours peuvent être organisés dans la salle de formation de l'aéroclub en dehors du temps scolaire, ou au sein de l'établissement scolaire.

Le référent BIA doit être titulaire du CAEA (certificat d'aptitude à l'enseignement aéronautique) ou agir sous la responsabilité d'une personne titulaire du CAEA. L'enseignement peut donc être fait par un professeur (des professeurs) ou par un membre (des membres) de l'aéroclub.

Inscription des élèves à l'examen BIA : elle est faite par l'établissement scolaire en février, voir la date exacte sur le site de l'académie.

Le BIA est un examen national organisé par l'académie comme le brevet des collèges ou le bac par exemple.

Inscription individuelle à l'examen BIA : c'est possible pour tous, sans limite d'âge.
L'inscription se fait en février auprès de l'académie concernée, par internet ou papier.

L'examen consiste en une épreuve obligatoire de 2 h 30 de 5 QCM de 20 questions chacun correspondant à chaque rubrique du cours, plus une épreuve facultative d'anglais de 30 mn de 1 QCM de 20 questions.

Vols de Découverte

1- Convention structure ULM – établissement scolaire

La FFPLUM propose aux élèves de l'Éducation Nationale qui préparent le B.I.A. de découvrir le vol réel en ULM.

Pour cela, il faut que l'Établissement scolaire et la structure ULM affiliée à la Fédération (club ou OBL), signent une convention en vigueur au sein de la FFPLUM, en application de l'arrêté du 19 février 2015 relatif au brevet d'initiation aéronautique (BIA) et de la convention nationale relative à l'enseignement d'initiation et à la culture des sciences et techniques aéronautiques et spatiales.

(Voir convention type en annexe).



VOUS ÊTES UNE STRUCTURE ULM (suite)

2- Dossier pour la FFPLUM

2-1 Au début de la formation, avant les vols et impérativement avant la fin décembre.

Les vols sont réalisés au sein de l'aéroclub ULM qui doit préparer un dossier de demande de prise en charge à adresser à la FFPLUM **avant la fin décembre** et contenant :

- **La liste des élèves** (par établissement scolaire) qui suivent la formation BIA avec nom, prénom, adresse, date et lieu de naissance.
- **Copie de la (ou des) convention(s)** club - établissement scolaire.
- **Copie recto verso du brevet de pilote de l'instructeur** qui effectuera les vols. L'instructeur qui fera les vols n'a donc pas obligation d'être titulaire du CAEA (Certificat d'Aptitude à l'Enseignement Aéronautique).
- **Tous ces vols se feront à bord d'ULM obligatoirement équipés d'un parachute de secours.**
- **Copie de la police d'assurance RC aéronef OU RC pilote et passager de l'instructeur** pour l'ULM sur lequel se font les vols, assurance de la FFPLUM (Air Courtage) ou d'une autre compagnie.
- Copie des **autorisations parentales** (voir exemple en annexe) s'ils sont mineurs. L'enseignant responsable de la formation du B.I.A. est le coordonnateur de cette action. Il doit vérifier que tous les élèves ont bien renseigné les documents et les transmettra à la structure ULM dès signature de la convention et impérativement avant les vols. Pensez à l'en informer.

La FFPLUM demande aux clubs de faire parvenir **avant la fin décembre** de l'année scolaire en cours **la liste des élèves inscrits** qui peuvent obtenir une aide aux vols d'initiation dans les conditions habituelles de partenariat. Ceci permet à la FFPLUM de connaître ainsi à l'avance le montant des crédits à réserver. Les dossiers complets devront parvenir à la Fédération avant fin décembre.

Attention : L'aide de la FFPLUM est plafonnée à 40 vols BIA par structure.

En même temps que l'envoi à la FFPLUM, faire une copie par mail des documents suivants au Comité Régional concerné : Liste des élèves & Copie de la (des) conventions club - établissement scolaire.

2-2 À la programmation des vols et le jour des vols

Les élèves qui confirment leur volonté de réaliser un vol ULM peuvent souscrire une licence auprès de la FFPLUM. Cette première licence leur est offerte (un certificat médical de non contre-indication au sport est nécessaire).

Les vols sont réalisés au sein du club ULM (affilié à la FFPLUM).

Le pilote instructeur demandera à voir les autorisations parentales de vol.

Si les vols se déroulent durant le temps scolaire, demander au préalable à l'Académie si l'Établissement couvre bien la sortie scolaire.

2.3- Après la fin de la formation et la fin des vols.

La FFPLUM fait parvenir aux structures concernées une aide financière de 40 € par virement bancaire ou postal par élève ayant effectué un vol d'initiation en ULM, au vu d'un **compte rendu des vols** et de la **facture des vols** stipulant le nombre de jeunes concernés.

Rappel : L'aide de la FFPLUM est plafonnée à 40 vols BIA par structure.

Le dossier suivant est à envoyer à la FFPLUM et, en copie, au Comité Régional (et au Comité Départemental, le cas échéant) :

- Compte rendu des vols d'initiation en ULM ; on pourra y joindre des articles de presse et des photos.
- Facture des vols d'initiation en ULM émanant de l'Aéroclub affilié.
- RIB ou RIP

Les élèves auront ainsi un complément concret aux cours théoriques les préparant au B.I.A.



Information ASSURANCE "INDIVIDUELLE ACCIDENT"

Les structures affiliées et les pilotes sont assurés en responsabilité civile pour les dommages causés aux tiers, y compris aux passagers.

Chaque pilote doit être en mesure de présenter son attestation d'assurance.

De même chaque pilote est assuré en Individuelle Accidents pour ses propres dommages corporels.

Mais si un passager, un élève ou un stagiaire ne peut rechercher la responsabilité civile de la structure affiliée, de l'organisateur ou du pilote, d'une fait d'une quelconque exonération de responsabilité, il ne bénéficie pas, comme le pilote, d'une garantie de dommages corporels.

C'est pour combler cette absence de garantie que la FFPLUM propose la souscription d'une assurance en même temps que la prise de licence fédérale.

L'élève remplit, le cas échéant, son formulaire d'adhésion à la FFPLUM en prenant l'option « individuelle accident ».

FFPLUM : [Licence et assurance 2020](#)

PARTENARIATS

Si l'activité sportive (aéromodélisme, vol de découverte, etc.) est confiée à des partenaires aéronautiques, le régime est le même que celui de toutes les activités organisées par les associations aéronautiques et entreprises de travail aérien.

L'Éducation Nationale ne peut en aucun cas être tenue pour responsable en cas d'incident lié au déroulement de l'activité s'effectuant dans le cadre de la structure accueillante.

Cependant, en l'absence de convention entre la structure affiliée FFPLUM et le CIRAS (via l'établissement scolaire), l'activité relève de l'initiative de l'organisateur (enseignant titulaire du CAEA, référent BIA) qui doit s'assurer que la structure et les intervenants offrent les garanties réglementaires et recommandées en rapport avec la nature des pratiques.

Il lui appartient également de prévoir les conditions particulières éventuellement nécessaires, et d'exiger une autorisation parentale après avoir informé les familles des conditions de responsabilité en cas d'accident.

Dans tous les cas, il est souhaitable que ces activités se déroulent dans le cadre d'une convention entre le CIRAS ou l'établissement scolaire et le partenaire acteur.

Annexe : Autorisation parentale éclairée



Fédération Française d'ULM



Logo de l'aéroclub

AUTORISATION PARENTALE ÉCLAIRÉE

Je soussigné(e),

Monsieur (nom, prénom) :

Madame (nom, prénom) :

Agissant en qualité de détenteur (ou codétenteurs) de l'autorité parentale sur le mineur :

Nom et prénom du mineur :

Ai (avons) été informé(e),(s) d'un projet de vol ULM organisé dans le cadre des cours de préparation au Brevet d'Initiation Aéronautique (BIA), au cours duquel mon (notre) enfant mineur sera passager

À cette fin, j'ai (nous avons) été parfaitement éclairé(e)(s) sur ce projet et en ai (avons) pleinement mesuré la nature, l'étendue, et les risques inhérents à l'activité aéronautique, fussent-ils maîtrisés par un pilote instructeur répondant aux critères d'expérience minimum prévue par la réglementation et utilisant une machine dont les qualités techniques répondent aux conditions fixées par la réglementation en vigueur et son constructeur. Je (nous sommes) suis pleinement informé(e)(s) que la totalité des tuteurs légaux doivent signer ce document, et que dans le cas d'une omission ou rétention de ces informations, aucune poursuite ne pourra être engagée.

En conséquence, je délivre (nous délivrons) mon (notre) accord pour que ce vol soit engagé dès à présent sous la responsabilité du pilote commandant de bord et de la structure accueillante.

Fait à _____, le

Signatures, précédées de la mention « Lu et approuvé »

Madame :

Monsieur :

Signature

Signature

Adresse de l'aéroclub / Site internet / Coordonnées mail et téléphone



Annexe : Les sites CIRAS, par Académie

• Aix-Marseille	http://ciras.ac-aix-marseille.fr/
• Amiens	http://sti.ac-amiens.fr/104-ciras.html
• Besançon	http://www.ac-besancon.fr/spip.php?article3975#3975
• Bordeaux	https://ent2d.ac-bordeaux.fr/disciplines/ciras/
• Caen	http://ciras.ac-caen.fr/
• Clermont l-aeronautique-et-au-spatiale/	http://www.ac-clermont.fr/parents-et-eleves/actions-educatives-et-citoyennes/comite-d-initiation-regional-a-l-aeronautique-et-au-spatiale/
• Créteil	http://www.ac-creteil.fr/
• Dijon	http://ciras.ac-dijon.fr/
• Grenoble	http://www.ac-grenoble.fr/
• Guadeloupe	http://www.cirasguadeloupe.fr/
• Guyane	http://www.ac-guyane.fr/
• Lille	http://ciras.ac-lille.fr/
• Limoges	http://pedagogie.ac-limoges.fr/ciras/#&panel1-1
• Lyon	http://www.ac-lyon.fr/cid102223/comite-d-initiation-regional-a-l-aeronautique-et-au-spatial-ciras.html
• Martinique	http://www.ac-martinique.fr/
• Mayotte	https://www.ac-mayotte.fr/index.php/nous-contacter
• Montpellier	http://www.ac-montpellier.fr/pid32490/aeronautique.html
• Nancy-Metz	http://www4.ac-nancy-metz.fr/ciras/
• Nantes	https://www.ac-nantes.fr/
• Nice	http://www2.ac-nice.fr/cid68993/enseignement-de-l-aeronautique.html
• Nouvelle Calédonie	https://www.ac-noumea.nc/
• Orléans-Tours	http://aero-scolaire.ac-orleans-tours.fr/php5/ciras.htm
• Paris	https://www.ac-paris.fr/portail/jcms/p2_842339/disciplines-aeronautique-paris-ciras-portail
• Poitiers	http://ww2.ac-poitiers.fr/bia/
• Polynésie française	http://monvr.pf/
• Réunion	https://www.ac-reunion.fr/
• Rouen	http://ciras.spip.ac-rouen.fr/?lang=fr
• Strasbourg	https://www.ac-strasbourg.fr/delecoleausuperieur/
• Toulouse	http://www.ciras.fr/
• Versailles	https://aeronautique.ac-versailles.fr
• Wallis et Futuna	https://www.ac-wf.wf/



Fédération Française d'ULM



LE BIA, UN
PREMIER PAS
VERS VOTRE
VOCATION DE
PILOTE ULM



LE BIA C'EST QUOI ?

Le brevet d'initiation à l'aéronautique est une initiation à la culture scientifique et technique de l'aéronautique et du spatial.

Cette formation est dispensée par des enseignants certifiés.

Vous pouvez, également vous inscrire à l'examen en tant que candidate, candidat libre.

A travers les cinq modules du BIA, découvrez la navigation, la météorologie, la connaissance des aéronefs, la mécanique du vol et l'histoire de l'aviation.

CONTACTEZ NOUS

FFPLUM

96, Bis rue Marc Sangnier

94700 Maisons Alfort

Courriel : ffplum@ffplum.org

Et pour plus d'informations :

www.ffplum.fr/debuter/le-bia

ET APRES

La FFPLUM vous aide à devenir pilote d'ULM

Et pour plus d'informations

www.ffplum.fr/debuter/le-bia

La fédération apporte une aide de 40€ par vol, permettant à toutes les candidates et tous les candidats d'effectuer un vol d'initiation.



FEDERATION
FRANCAISE
D'ULM

